



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

Adjoint de l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré

Alexis CHARRÉ

Tél : 04 75 82 35 76

Mél : ce.dsden26-ien-adjoint@ac-grenoble.fr

Valence, le 15 septembre 2021

Cité Brunet
Place Louis le Cardonnel
BP 1011
26015 Valence Cedex

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Drôme,

À
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants
du département de la Drôme

Sous couvert de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale.

Objet : 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (30'APQ)

L'organisation mondiale de la santé (OMS) fait le constat que les enfants, quel que soit leur âge, ne pratiquent pas suffisamment d'activités physiques. La France fait partie des Etats dont les enfants pratiquent le moins d'activités physiques au niveau européen.

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont aggravé cette situation, d'autant plus fortement concernant les enfants des familles les plus fragiles.

C'est la raison pour laquelle le ministère souhaite développer l'action 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (30'APQ). Cette action vient en complément de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et des dispositifs partenariaux (USEP, structures sportives...). L'action 30'APQ vise ainsi à lutter contre la sédentarité des enfants et s'inscrit dans la démarche « école promotrice de santé ». Elle vise aussi à favoriser le lien avec les mouvements sportifs dans la perspective de l'accueil des jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront en France en 2024.

Il est actuellement démontré que la réalisation d'une activité physique régulière a une importance fondamentale pour le développement des compétences exécutives de base. Ainsi, grâce à une pratique régulière d'activité physique, les enfants développent davantage leur créativité, leur flexibilité (capacité à s'adapter face à un changement), leur self-control (habileté à contrôler ses pensées et à réfléchir avant une action), leur attention et leur mémoire de travail.

L'action 30'APQ a pour objet **d'engager toutes les classes** dans la réalisation d'une activité physique de 30 minutes par jour : chaque élève est donc concerné, de la petite section au CM2. Les formes sont variées, elles dépendent du contexte de chaque école. L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant ; ainsi, la cour de récréation, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité. Une tenue sportive n'est pas nécessaire. Ces activités qui s'adressent à tous sont individuelles ou collectives. L'approche par le jeu est valorisée, les activités sont tournées vers le bien-être, pour soi et avec les autres. Enfin, elles peuvent être fractionnées entre le temps scolaire et périscolaire ; les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les élèves à se dépenser davantage.

Des modalités très diverses de mises en œuvre existent déjà, l'action 30'APQ pouvant être mobilisée comme support des apprentissages en grammaire, mathématiques, langues vivantes...

Vous trouverez de nombreuses pistes pédagogiques sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

Des vidéos de présentation ainsi que des propositions d'actions sont également à votre disposition sur le site internet du groupe départemental EPS de la Drôme : <https://eps-26.web.ac-grenoble.fr/>.

Par ailleurs, je vous engage à vous inscrire sur le site <https://generation.paris2024.org/> rubrique *30 minutes d'activités physiques quotidiennes*. Cette inscription donnera une visibilité à votre action. L'inscription vous permettra de bénéficier d'outils facilitant sa mise en place. Les projets 30'APQ seront adoptés en conseil d'école afin d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative.

A partir de cette rentrée, le dispositif bénéficiera du soutien de l'Agence Nationale du Sport et du Comité d'organisation Paris 2024 qui viennent de s'engager à hauteur de 1 million d'euros dès l'année 2021-2022.

Cet engagement prendra deux formes :

- pour les écoles disposant d'un projet 30'APQ et inscrites : distribution de kits pédagogiques et sportifs, comprenant du matériel léger, adapté à une utilisation dans l'environnement scolaire et accompagné de fiches pédagogiques conçues par des équipes enseignantes ;
- les écoles labélisées *Génération 2024* qui le souhaitent auront la possibilité de bénéficier d'initiations à des disciplines olympiques et paralympiques sur des cycles de 6 semaines. Ces interventions seront assurées par des clubs ayant signé une convention avec l'école.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces projets, vous pouvez contacter l'inspecteur de l'Éducation nationale et le conseiller pédagogique de circonscription ayant en charge le dossier EPS. De la même façon, vous pouvez prendre l'attache du conseiller pédagogique départemental référent de l'action, Monsieur Pinguet, à l'adresse suivante : jean-pinguet@ac-grenoble.fr

Je vous remercie de votre mobilisation pour que nous atteignons au cours de l'année l'objectif de 100% des classes impliquées dans cette belle action, promotrice de la santé pour les élèves, favorable à leurs apprentissages et constituant un réel levier de lutte contre les inégalités de destin.



Pascal CLÉMENT